
Conseil d'école du 04 Novembre 2019

Etaient présents :

M. TURPIN, Directeur et président du conseil d'école

Mesdames HOUDRE, BILLAUT, BREMENT, LASAK, KLAK, LEST, BENS, FOURMAULT, RICART, DECAESTEKER, DUPROSPERT, RICART, ROBIQUET, LECLERCQ, LASAK, BILLAUT, DENIS, GRANSART et DUCORON, les enseignantes

Messieurs COUVREUR, FASQUEL, DEZEQUE, MECHTOUB et DUPROSPERT, les enseignants

Monsieur BLONDEL Dominique, conseiller municipal délégué

Mesdames RENARD, ZINKIEWICZ, NAMPONT, FONTAINE Windy, PEYRAC, VROLAND, PEYROLAT, PORQUET, GODAR et DEBROUKCER et,

Monsieur FOURNIER, représentants des parents d'élèves (association UNAape)

Etaient excusés :

Monsieur PITEUX Philippe, maire-adjoint aux affaires scolaires

Madame Marle, enseignante

Mesdames CREPEL, SENECHAL, CAMERLINCK, FONTAINE Sabrina, VERDET, DELERUE et BOIS, représentants des parents d'élèves (association UNAape)

Monsieur BECQUART, Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Béthune 3.

A l'ordre du jour :

- ❖ Accueil des parents d'élèves élus et installation du conseil (rôle et attributions du conseil d'école)
- ❖ Bilan de la rentrée 2019
- ❖ Présentation du projet du Réseau d'Éducation Prioritaire et des actions menées dans ce cadre
- ❖ Vote du règlement intérieur
- ❖ Bilan financier 2018/2019 de la coopérative de l'école
- ❖ Informations et questions diverses

Le Lundi 04 novembre 2019 s'est tenu le premier Conseil d'école de l'année scolaire 2019/2020 sous la présidence de Monsieur Bernard TURPIN, Directeur.

Le secrétariat de séance est confié à Mme HERMANT. La séance s'ouvre à 17H05.

I) Installation du conseil d'école

Le 11 Octobre 2019 se sont déroulées les élections de 08h00 à 12h00 :

- 575 inscrits
- 169 votants
- 151 suffrages exprimés

Soit 29,39 % de votants. Taux en légère hausse par rapport à 2018/2019 (28,15%).

L'essentiel des votes a été réalisé par correspondance (seulement 2 votes le jour du scrutin).

M. le Président informe les membres du conseil d'école qu'il n'est désormais plus obligatoire d'organiser un bureau de vote avec un vote à l'urne (le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse complété par un Arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école rendent en effet, facultatif le vote à l'urne.

Cette mesure est présentée et adoptée à l'**UNANIMITE**.

Le rôle et les coordonnées du Médiateur de l'Education nationale sont reprecisés à cette occasion.

II) Rôle et attributions du Conseil d'école

Par **Décret n° 2013-983 du 4 novembre 2013**, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur d'école, Président
- Le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- Les maîtres d'écoles, les remplaçants exerçant dans l'école
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes (Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école).
- Le DDEN chargé de visiter l'école
- L'IEN assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Il peut également être réuni à la demande du Président du conseil, du Maire, ou de la moitié de ses membres.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2° Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) Les activités périscolaires ;
 - e) La restauration scolaire ;
 - f) L'hygiène scolaire ;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ;
 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
 6° Donne son accord :
- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;
 b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4 ;
 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.
- En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :
- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
 b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

III) Bilan de la rentrée 2019 et perspectives 2020/2021

L'école accueille cette année 359 élèves (à la date du 04/11/2019) répartis sur 20 classes.

La prévision d'effectifs réalisée le 09/10/2019 laisse apparaître (observation à ce jour) une stabilisation des effectifs pour la rentrée 2020/2021 avec un effectif prévisionnel de 360 élèves.

Une information sur la mise en place des « CP et des CE1 allégés » est portée à la connaissance des membres du conseil.

Organisation pédagogique 2019-2020

Classe	CP	CP	CP	CP	CP
Enseignant	Mme Lasak	Mmes Billaut et Gottrand	Mme Houdre	M. Couvreur	Mme Brément
Nbr d'élèves	15	15	15	15	14
Classe	CPCE1	CPCE1	CE1	CE1	CE1
Enseignant	Mme Fourmault	Mme Bens	Mme Duprospert	Mme Leclercq	Mme Klak
Nbr d'élèves	13 (3 + 10)	13 (3 + 10)	14	14	14
Classe	CE1	CE2	CE2	CE2 (OAE)	CM1
Enseignant	Mme Marle	Mme Decaesteker	Mme Ricart	Mme Robiquet	Mme Gransart et M. Fasquel
Nbr d'élèves	14	22	24	23	22
Classe	CM1	CM1CM2	CM2	CM2	CM2
Enseignant	Mme Denis et Mme Boulard	M. Mechtoub	Mme Ducoron	M. Duprospert	M. Dèzèque
Nbr d'élèves	24	22 (14 + 8)	23	21	22

Un livret d'accueil a été établi depuis 3 ans et est désormais remis à chaque famille primo-arrivante. Il est en ligne sur site internet de l'école et [consultable à cette adresse](#) (CTRL + Clic pour suivre le lien).

A noter également que les APC, activités pédagogiques complémentaires, sont organisées chaque lundi et/ou chaque jeudi de 16h30 à 17h30. Elles concernent des élèves volontaires, sollicités par l'enseignant.

A noter enfin que, faute d'encadrants volontaires, l'Accompagnement Éducatif ne sera pas remis en place pour cette année scolaire.

Le personnel de l'école :

- **Le directeur n'a plus d'assistants administratifs** depuis novembre 2018 : le nouveau mode de fonctionnement de gestion des retards, absences, arrivées tardives dues à des RDV para-médicaux a été rappelé aux familles par une note d'information envoyée au cours de la semaine de rentrée.
- Mesdames **DELEAU Christine, ALEXANDRE Géraldine, FANTINI Elodie et HERMETZ Adeline** : AESH (aide aux élèves à besoin éducatif particulier ayant une notification de la MDPH).
- Mesdames **LEST Sylvia** et **HERMANT Anaïs** : Enseignantes Z.I.L rattachées administrativement à l'école
- Un personnel en Service Civique Universel : **Mlle BUSINE Pauline**. Un éclairage sur les missions pouvant lui être confiées est apporté.

Le projet du réseau d'éducation prioritaire

Une présentation rapide du réseau et du projet est effectuée.

Le réseau est composé de 8 établissements (7 écoles et un collège), tous situés dans la ville de Noeux-les Mines. Il s'agit d'un réseau d'établissements entré en éducation prioritaire en septembre 2015.

3 axes de travail prioritaires ont été retenus :

Axe 1 : Maîtrise de la langue dans tous les domaines

Axe 2 : La coéducation

Axe 3 : L'évaluation

Une présentation des actions menées par l'école dans le cadre de ce projet est ensuite effectuée.

IV) Le vote du règlement intérieur et de la charte d'utilisation des moyens numériques

Le règlement intérieur

Lecture du règlement, des remarques sont faites :

- Rappel de l'obligation scolaire et de la procédure de suivi de l'absentéisme

Une vigilance particulière est portée dans les classes sur l'absentéisme des élèves. Pour rappel, depuis l'année scolaire dernière, chaque famille est contactée par SMS par le directeur dès la première demi-journée d'absence de l'enfant afin d'en connaître le motif. Un mot écrit est systématiquement demandé au retour de l'enfant via le carnet de liaison (et archivé dans le cahier d'appel). Chaque fin de semaine, les registres d'appel (désormais en ligne via EDUAPPEL) sont vérifiés par le directeur qui peut éventuellement décider de la mise en route de la procédure de signalement pour absentéisme auprès de M. l'Inspecteur d'Académie si nécessaire. Un rappel de cette procédure est effectué.

- Rappel sur le port des lunettes en cour de récréation (uniquement à la demande de parents).
- Horaires : 8h30/11h30, 13h30/16h30 ; les A.P.C : 16h30 à 17h30 les lundi et/ou jeudi.

Il est rappelé qu'il s'agit des horaires de fin des cours et qu'il est donc normal qu'il y ait un léger décalage avec la sortie effective des élèves. Les enfants sortants de l'enceinte de l'école sont alors sous la responsabilité des parents.

Le texte est soumis au vote et **adopté à l'unanimité**.

Le règlement est en ligne sur site internet de l'école et [consultable à cette adresse](#) (CTRL + Clic pour suivre le lien).

La charte d'utilisation des moyens numériques

L'école dispose désormais de moyens informatiques, ce qui nécessite de réglementer les pratiques des élèves.

Une présentation commentée de la charte est effectuée. Le texte est soumis au vote et **adopté à l'unanimité**.

La charte est en ligne sur site internet de l'école et [consultable à cette adresse](#) (CTRL + Clic pour suivre le lien).

V) La charte de la laïcité

Rappel des principes ce texte : la Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs, mission confiée à l'École par la Nation.

Adaptée aux spécificités de la mission éducative de l'École, la Charte de la laïcité à l'École vise à réaffirmer l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française.

Cette charte sera jointe au règlement scolaire et devra être signée par les parents. Un travail en classe aura lieu autour de la charte expliqué aux enfants (« Editions Milan »).

La charte est en ligne sur site internet de l'école et [consultable à cette adresse](#) (CTRL + Clic pour suivre le lien).

VI) Le Bilan financier de la Coopérative de l'école

Une présentation du compte-rendu financier 2018/2019 est effectuée. M. le Président rappelle que les mandataires étaient MM BAUDELET et TURPIN pour 2018-2019 et que pour 2019-2020, les mandataires seront M. TURPIN et Mme LASAK.

Le bilan comptable est [consultable à cette adresse](#) (CTRL + Clic pour suivre le lien – Attention, document accessible aux seuls membres du conseil d'école et donc, protégé par mot de passe).

Les documents suivants sont consultables auprès des mandataires :

- Un cahier de comptabilité et un cahier de pièces comptables
- Un registre d'inventaire des biens durables
- Un registre avec les délibérations des conseils de coopérative

L'adhésion à l'OCCE n'est pas gratuite (785,15 € pour 2019/2020) : chaque adulte et chaque élève de l'école doit être affilié ! En contrepartie, nous sollicitons les parents pour une participation volontaire unique en début d'année. Le versement **est libre et facultatif !**

Le conseil d'école se prononce **à l'unanimité** pour cette mesure.

VII) Rappel du projet d'école 2018/2022

Une présentation du **projet d'école 2018/2022** est effectuée (axes retenus et actions réalisées en ce sens). Ce document est en ligne sur site internet de l'école et [consultable à cette adresse](#) (CTRL + Clic pour suivre le lien).

VIII) Vie de l'école

❖ Bilan financier de la fête des écoles 2018/2019 et perspectives 2019/2020

Le bilan moral a été réalisé lors du dernier conseil d'école 2018-2019. Le bilan financier fait apparaître un bénéfice de **1986 €**

En collaboration avec les services municipaux et les parents d'élèves, la date du **vendredi 19 juin 2020** est retenue pour la prochaine fête d'école.

❖ Classe de découverte des CM2

Suite à un travail en partenariat avec la municipalité (représentée par M. Blondel), les CM2 de l'école partiront à nouveau en « classe-patrimoine » **du 06 au 10 avril 2020** au Centre d'accueil et d'hébergement "Bon Séjour La Plage" de **Merville-Franceville dans le Calvados** pour y vivre 5 jours d'activités liées

au programme d'histoire-Géographie et à l'étude de l'environnement. Une présentation détaillée aura lieu lors du second conseil d'école (prévu le 03/03/2020). Un [espace est d'ores et déjà dédié à cet événement sur le site de l'école](#) (CTRL + Clic pour suivre le lien).

❖ Semaine ELA

Une présentation de ce projet pédagogique (dictée + challenges d'endurance) est effectuée par les porteurs du projet. Remerciements aux parents d'élèves et à la municipalité pour l'aide apportée (386 € récoltés).

❖ Semaine du goût (classes de CE2)

Une présentation orale de ce projet est effectuée par Mme DECAESTEKER.

Remerciements au personnel de la section EGPA du collège Anatole France de Noeux les Mines pour l'accueil et le prêt des cuisines et du matériel.

❖ Un fruit à la récré !

M. BLONDEL annonce que cette opération sera reconduite cette année (à partir de cette rentrée de novembre) par la municipalité.

❖ « Lire et faire lire »

Présentation de cette action reconduite cette année encore pour 15 classes (5 CP, 2 CP/CE1, 4 CE1, 3 CE2 et le CM1/CM2).

❖ Natation

Des créneaux sont désormais réservés à l'année pour les classes de CP (10 séances), CE1 (10 séances) et CE2 (10 séances). Le choix d'un apprentissage « massé » (2 séances par semaine) a été fait pour les CE1 et CE2 afin de garantir une meilleure efficacité.

Remerciements à la municipalité pour les transports en car et aux nouveaux parents ayant passé et obtenu l'agrément cette année.

❖ Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre, les élèves volontaires **de toute l'école** iront interpréter la Marseillaise lors des cérémonies de commémoration qui se dérouleront sur la place Sainte Barbe. Le rendez-vous est fixé à 09H45 dans la cour de l'école (invitation de M. le Maire donné aux élèves cet après-midi).

❖ Présentation des espaces de communication

[Nouveau site internet de l'école](#)

Présentation de ce nouvel outil de communication déployé depuis cette rentrée de novembre 2019.

[Klassroom](#)

Présentation de ce nouvel outil de communication déployé depuis fin septembre 2019.

[Page Facebook \(Saintex62290\)](#)

Présentation de ce nouvel outil de communication déployé depuis fin septembre 2019.

❖ Déploiement de la nouvelle BCD (bibliothèque de l'école)

Suite à de gros travaux de remise en état, la salle 2 accueille désormais la BCD de l'école, le studio Webradio et un espace « salle des Maîtres ».

Remerciements à la municipalité pour cette réhabilitation. Une inauguration officielle aura lieu en mai prochain.

Plus d'informations sur la [page dédiée sur le site internet de l'école](#).

A noter que la BCD dispose également d'une [page web dédiée](#) permettant de consulter le fonds documentaire, de faire des recherches et même de réserver des livres.

❖ Présentation du PPMS

Présentation du PPMS et rappel des 2 types d'exercices à effectuer.

Présentation rapide de l'exercice qui a eu lieu le 15/10/2019 (attentat-intrusion) et retour sur les dysfonctionnements relevés (Alarme PPMS non déclenchable depuis le bureau et sonnerie inaudible depuis de nombreuses salles de classe.

M. BLONDEL et M. FLEURET (services techniques) relèvent ces anomalies et reviendront vers le directeur afin de faire un point détaillé. A la demande de M. BLONDEL, un élu et un personnel des services techniques seront invités lors du prochain exercice.

❖ CR exercice évacuation incendie du 27/09

Présentation rapide de l'exercice. Aucune anomalie constatée.

❖ Elections des délégués de classe et conseils des élèves

Une présentation de ce projet (objectifs, calendrier...) est effectuée. Une rubrique du site internet de l'école (en cours de construction) sera dédiée à cette action.

❖ Chorales et marché de Noël

Une présentation de ce projet (objectifs, calendrier...) est effectuée par M. BLONDEL. Une demande de 3 chalets pour le marché de Noël est déposée par les parents élus et les enseignants.

❖ Une rentrée solidaire avec les enfants du Congo pour les CM2 de Mme DUCORON

Une présentation de ce projet (objectifs, calendrier...) est effectuée par Mme DUCORON.

Un [espace est dédié à cet événement sur le site de l'école](#) (CTRL + Clic pour suivre le lien).

De nombreux autres projets pédagogiques sont ou vont être mis en œuvre au cours de cette année scolaire (« Chantons avec Archimède-2 » ; Club jardinage avec M. BAUDELET ; Spectacle musical des classes de CP et de CM2 ; Orchestre à l'école de Mme ROBIQUET ; Interventions de M TRUQUET en éducation musicale ; atelier « WEBRADIO » .../...). Ils feront l'objet d'une présentation détaillée lors du second conseil d'école.

IX) Questions diverses, demande de travaux, remerciements

Demande de travaux

- Demande de mise en peinture du bureau et de la pièce annexe (salle 1)
- Sonnerie PPMS (interrupteur du bureau toujours non-fonctionnel). Cette demande a déjà été formulée lors du conseil d'école du 06/11/2017 et du 05/11/2018
- Demande d'installation d'un visiophone et d'une gâche électrique déclenchable à distance pour la gestion du portillon
- Demande du labourage du potager pédagogique de l'école avant l'hiver

Questions diverses

Les difficultés de circulation sur la place Sainte Barbe (lors des entrées et sorties de classe) sont évoquées par les parents d'élèves. Ceux-ci affirment ne pas se sentir en sécurité avec leurs enfants lors de la traversée du parking en raison des nombreuses incivilités des automobilistes.

Après échange, M BLONDEL propose l'organisation d'une réunion en mairie afin d'étudier l'éventualité d'un nouveau plan de circulation sur ce parking. Il est rappelé également que le parking du magasin « WELDOM » est à la disposition des usagers de l'école (en accord avec le propriétaire des lieux).

Sans autre question particulière, Monsieur le Président clôt ce premier conseil d'école et remercie les participants de leur présence.

La séance est levée à 19H10

A Nœux les Mines, le 04 novembre 2019
Le Directeur,
Président du conseil d'école.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the text of the Director's name.